

## INGÉNIEURS, BUREAUX D'ÉTUDES : POUR VOS ASSURANCES, CHOISISSEZ UN SPÉCIALISTE.



**L**es bureaux d'études et concepteurs du bâtiment ont leur assurance : EUROMAF, créée par la MAF (la Mutuelle des Architectes Français). Sa mission : assurer les responsabilités professionnelles, accompagner et défendre ses adhérents. Le groupe MAF soutient les intérêts de toute la maîtrise d'œuvre, fort de sa centaine de juristes spécialisés, d'avocats et d'experts dédiés et autant d'années d'expérience qui font sa référence. Au quotidien, EUROMAF vous fait bénéficier de toute l'assurance professionnelle du leader historique MAF pour votre activité – mais aussi des assurances supplémentaires qui y sont liées.